

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Commune de VENDRANGES

PROCES-VERBAL
Séance du 23 avril 2025 à 20h

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

PRESENTS : Pascal BERT, Fabrice BERTRAM, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD,

CONSEILLERS EN VISIOCONFERENCE : /

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : Marine SUBRIN

POUVOIRS: Marine SUBRIN donne pouvoir à Amélie ROCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean FROMENT

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente :
unanimité des présents et votants.

DELIBERATION POUR CONVENTION DE MANDAT A ROANNAISE DE L'EAU :

La compétence Eau potable est exercée sur la commune jusqu'à maintenant par une délégation de service publiée confiée à SUEZ.

Leur contrat se termine le 30 avril 2025 et Roannaise de l'Eau a souhaité maîtriser directement l'exploitation du service et la relation aux usagers sur ce territoire à compter du 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de cette nouvelle convention avec la Roannaise de l'Eau.

AMENAGEMENT DU BOURG- ETUDE DE PROJET :

Monsieur le Maire a fait un point suite à l'atelier 1 entre la commune, la CoPLER et le cabinet Epure..

L'atelier 2 aura lieu le Jeudi 5 juin de 9h00 à 12h00, les membres disponibles du conseil sont cordialement invités de participer.

Nous pouvons également être accompagnés par l'ALEC42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat) , un premier Rendez-vous est fixé au vendredi 13 juin à 10h.

ETUDE DE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIALE:

Un point a été fait sur la dernière réunion à la CoPLER (étaient présents Pascal et Xavier) :

- Si le transfert a lieu, la gestion sera effectuée par la ROANNAISE DE L'EAU, ainsi que tous les biens en pleine propriété.
- Si le transfert n'a pas lieu : Il faut s'attendre à un durcissement des contrôles. Ce qui pourrait se traduire par des coûts d'entretien ou de travaux importants.

TRAVAUX EN COURS :

Un point a été fait sur les travaux en cours :

- Eclairage tunnel : voir une solution à faire par la Commune ;
- Cour d'école : subvention du Département reportée en 2026 ;
- City-stade : une réponse pour la subvention ne sera donnée qu'en septembre ;
- La débroussailleuse est commandée chez ROANNE TRONCONNEUSE.

BULLETIN D'ETE :

Un point a été fait pour l'établissement du bulletin d'été.

Echange d'idées d'articles divers : cérémonie du 8 mai, foire du 11 juin, mise en place du « club des jeunes », marché de Noël passé et à venir, fête de l'école, FFVE, brocante, horaires de tonte.

CONVENTION DE PILOTAGE ET DE FINANCEMENT DU POSTE JEUNESSES:

Monsieur le Maire a présenté le projet de convention de pilotage et de répartition financière entre la CoPLER, l'ASAJ et les communes pour le poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CoPLER et de son axe 2 « Enrichir les services en direction des jeunes ».

La présente convention décrit les modalités de gouvernance, de soutien et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes (ADIJ) entre l'ASAJ, la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et les 16 communes, jusqu'en 2027.

Les communes signataires s'engagent à : nommer un référent, participer au groupe de travail, être en appui de l'accompagnatrice d'initiatives jeunes, faire du lien avec les Jeunes, à faciliter la réussite des projets des jeunes.

Elles s'engagent à financer 40% du reste à charge au prorata du nombre d'habitant, la CoPLER finançant de son côté les 60% du reste à charge.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la convention de pilotage et de répartition financière entre les différents acteurs précédemment cités, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Stationnement des poids-lourds sur la Commune :
Nous avons constaté des stationnements de camion qui engendrent des manques de visibilité pour traverser ou emprunter la RD1082.
Une signalétique sera mise en place indiquant l'interdiction de stationnement aux véhicules >3.5 T sur une partie de l'agglomération de VENDRANGES.
- Exposition dans la Salle Louis RANVIER :
Les grilles et chevalets permettant des expositions de photos, tableaux, documents ont été livrés.
- Panneaux sépulture Guy Lévis Manon, Professeur RANVIER et le jardin RANVIER sont en cours de fabrication.
- Point annuel de situation du contrat de location gérance du fonds de commerce « Auberge Chez Mick ».
En conclusion des échanges, le contrat se poursuit dans les mêmes conditions.
Pas de révision du coût du loyer pour la période du 01/05/2025 au 30/04/2026.
Une animation sera prévue dans le cadre de la fête de la musique.
- Local mis à disposition pour le « club des Jeunes » : la remise en état et le transfert du matériel sont à prévoir dès que possible.
- Information sur l'organisation de la journée FFVE du 27 avril prochain.
Rappel de communication à faire.
- Organisation de la cérémonie du 8 mai en collaboration avec la commune de NEULISE. Pour Vendranges Accueil café/brioche à 9 h en mairie, cérémonie au monument à 9h30. Présence d'autorités (élus, gendarmerie et pompiers), FNACA, musique, véhicules anciens en lien avec la guerre.
Ensuite départ à Neulise pour la seconde partie de la commémoration.
Prévoir communication sur cet événement.
- Pour information, l'association TEAM 3M organise une loterie en ligne, dont la déclaration a été faite en mairie, étant donné que le siège social de l'association se trouve sur la Commune.

Fin de séance à 22h30

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20250407	CONVENTION FACTURATION ASSAINISSEMENT ROANNAISE DE L'EAU	
D20250408	CONVENTION PILOTAGE ET FINANCEMENT POSTE JEUNESSE	
D20250409	TERRAIN FOOTBALL INTERCOMMUNAL (annule et remplace délibération 20250405 du 02/04/2025)	

Prochain conseil : le 28 mai 2025